La charrue avant les boeufs

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 903

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1018120

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

De la confédération aux conglomérats urbains

(suite de l'édito)

excluant les capitales. On y apprend que Genève détient la palme des lecteurs de l'*International Herald Tribune* et des congrès internationaux, Manchester celle du réseau téléphonique international, Francfort celle des banques étrangères ou Barcelone celle des écoles internationales.

Le «grand marché» institué pour 1993 par l'Acte unique européen provoque ainsi, avec huit ans d'avance, une poussée de millénarisme qui n'épargne d'ailleurs pas la Suisse. Que nous soyons au cœur du réseau européen, la carte des centres internationaux le révèle mieux encore que la carte des frontières. Elle donne, en plus, un axe dominant: Nord-Ouest/Sud-Est. Cet axe est une référence pour la politique des transports ferroviaires. Il renvoie à la ligne du Simplon, même si elle apparaît aussi aisément contournable. Londres-Bruxelles-Paris seront reliées par le TGV. Quelle liaison rapide unira cet énorme bassin à l'Italie?

Autre chose. Nous pensons souvent l'Europe comme une confédération des Etats. Quand les frontières physiques seront abolies, domineront de fait les grands centres, des mégapoles. Plutôt qu'une confédération d'Etats, nous aurons un réseau de conglomérats urbains. Ce qui implique qu'on ne s'épuise pas tout en recherchant la collaboration à longue distance dans des concurrences de proximité, comme la vivent Genève et Lyon pour leurs aéroports ou Genève et Lausanne pour leurs clochers.

FB

ENERGIE

La charrue avant les bœufs

(*jd*) Une commission du Conseil national a entamé ces jours l'examen d'un nouveau projet d'article constitutionnel sur l'énergie présenté par le Conseil fédéral. Après l'échec du premier projet en 1983, faute de l'appui d'une majorité de cantons, la Confédération et les cantons ont adopté conjointement en 1985 un programme de politique énergétique, déclaration d'intention réaffirmant les compétences respectives de chacun et la volonté de coopération entre les deux niveaux. Si un bilan provisoire effectué en 1986 montre que tous les cantons sont en principe résolus à réaliser ce programme, sa concrétisation juridique et surtout sa traduction dans les faits laissent encore à désirer. Ainsi certains ne connaissent toujours pas de prescription sur l'isolation thermique des bâtiments et sur les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation. Plus rares encore sont ceux qui ont introduit le décompte individuel des frais de chauffage, une mesure qui pourtant permet d'importantes économies d'énergie.

Le Conseil fédéral, incité par plusieurs interventions parlementaires et appuyé par la grande majorité des cantons, revient à la charge, non sans avoir abandonné son idée première d'une taxe sur l'énergie, renvoyée au futur débat sur les finances fédérales.

La nécessité d'une base constitutionnelle claire pour la conduite d'une politique énergétique digne de ce nom ne fait pas de doute. Et ce n'est pas faire injure à la volonté populaire de 1983 que de remettre l'ouvrage sur le métier: l'impasse nucléaire confirmée par la catastrophe de Tchernobyl exige maintenant une action rapide et efficace pour optimiser l'usage de l'énergie. Les déclarations d'intentions, la régulation par le marché et les appels à la raison ne suffisent plus.

Mais l'urgence ne doit pas conduire à la confusion. Comment décider du contenu de l'article constitutionnel avant d'avoir débattu et tranché la question énergétique? En gros, trois options possibles: développer le nucléaire pour répondre à une demande croissante alimentée par le gaspillage, geler le parc nucléaire actuel, abandonner cette source d'énergie dans un délai de 40 ans. Les experts commis par le Conseil fédéral ont analysé les conséquences multiples de ces trois scénarios, ils ont dégagé les conditions et le prix de ces différentes solutions. C'est à ce choix qu'il faut maintenant procéder en connaissance de cause. L'article constitutionnel, ensuite, viendra établir les compétences, définir les mesures, fixer l'imposition nécessaire à la réalisation de la solution choisie. Pour l'heure, on a peine à comprendre le sens de l'exercice entrepris par la commission parlementaire. ■

ECHOS DES MEDIAS

Le quotidien *USA Today* paraît depuis 1982. Il tire à 1,3 million d'exemplaires et publie une édition internationale en Suisse. Il n'est toutefois pas encore sorti des chiffres rouges. Déficits accumulés: plus de 300 millions de dollars. Il faut avoir les moyens et être persuadé de détenir la bonne formule pour continuer dans de telles conditions.

Le principal hebdomadaire de gauche de Suisse alémanique (*die Wochenzeitung - WoZ*) a publié les comptes de 1987. Le chiffre d'affaires est proche de deux millions de francs et la situation financière est saine.

La régie publicitaire *ofa-Orell Füssli Publicité* a non seulement la représentation publicitaire de plus de deux cents journaux et revues. Elle possède également